

Les zones interdites

La Réserve Naturelle de Moëze s'étend sur Oléron entre le chenal de Boyardville et le chenal du Château.

Toute pêche à pied est interdite dans cette zone protégée.

A Saint-Denis d'Oléron, la zone située à l'Ouest du phare de Chassiron, entre les écluses «Les jeunes pointes» et «La vieille longe» est provisoirement interdite à la pêche (zone de reconquête 2007 - 2009) et fait l'objet d'un suivi scientifique sur le milieu rocheux.

Les écluses à poissons, les bouchots de moules et les parcs à huîtres sont des concessions. Seuls les ayant-droits peuvent s'y rendre. Toute pêche est interdite sur ces zones et à 25 mètres autour.

Pour des raisons sanitaires, et pour ne pas gêner le passage des professionnels, il ne faut pas pêcher dans les chenaux, ports, et toute zone interdite par la DDASS (présence de germes témoins de contamination fécale ou de polluants divers : hydrocarbures, métaux lourds...). La DDASS réalise le suivi sanitaire de la pêche à pied de loisirs. Les zones A et B sont autorisées, les zones C et D sont interdites à la pêche. Ces zones peuvent changer en fonction des contrôles. Surveillez l'affichage.



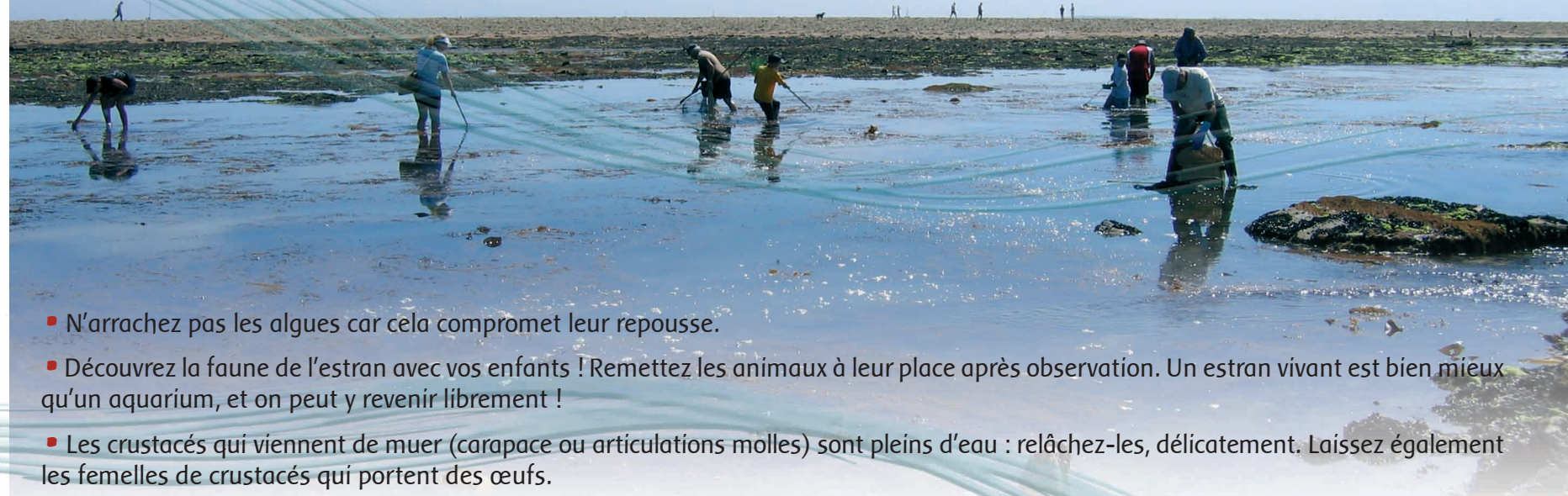
Ce document a été conçu par l'association Iodde, qui mène sur Marennes-Oléron des actions de développement durable. Elle conduit notamment un diagnostic de la pêche à pied en concertation avec tous les acteurs concernés.

Iodde

Développement durable en Pays Marennes Oléron
Contact : iodde@wanadoo.fr

L'estran est un milieu naturel vivant et fragile : quelques conseils

- Les roches doivent être remises en place car elles ont un sens : dessus, des algues ; dessous, de petites espèces, leurs pontes, larves, et leurs abris.
- Le piétinement est parfois destructeur : gisements de coquillages, massifs d'Hermelles.... Attention où vous marchez.
- L'utilisation de fourches ou de râteaux détruit la couche supérieure de la vase avec son cortège d'animaux et de plantes. Cela nuit à la régénération du milieu. De plus, ce n'est pas une technique efficace dans la région.



- N'arrachez pas les algues car cela compromet leur repousse.
- Découvrez la faune de l'estran avec vos enfants ! Remettez les animaux à leur place après observation. Un estran vivant est bien mieux qu'un aquarium, et on peut y revenir librement !
- Les crustacés qui viennent de muer (carapace ou articulations molles) sont pleins d'eau : relâchez-les, délicatement. Laissez également les femelles de crustacés qui portent des œufs.
- Évitez de récolter et de déranger les espèces rares. Par exemple, les praires et les crabes de rocher mériteraient quelques années de répit.
- Ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer effectivement.



Les massifs d'hermelles sont des constructions animales (vers) aussi belles que fragiles.



Découverte entre les rochers : une sépiole, de la famille des seiches.

En résumé

Une bonne pêche est encore possible sur Marennes-Oléron, mais demande un minimum d'efforts : connaître les bons coins, les bonnes méthodes, respecter l'estran et les règles. Bref : aimer la nature et la préserver. C'est à ce prix que l'on se réglera, sans remords, pour longtemps, et que l'on évitera de nouvelles interdictions.

Bonne pêche à tous !

S'aventurer sur les estrans peut devenir un cauchemar. Renseignez-vous bien sur l'horaire des marées. N'allez pas pieds nus dans la vase ou sur les rochers (coquilles coupantes). Attention au brouillard, aux coups de soleil et aux chutes... Une cheville foulée à marée montante n'arrive pas qu'aux autres !

